

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024 à 20 heures 00

Présents : Michel SAUVADE, Robert PERRUSSEL, Christiane LANDREAT, Jean-Luc BAYLE, Agnès MOILIER, Florence DUPARC, Joëlle CHASSAING, Jérôme RAYNAUD, Alain MOLIMARD.

Absents excusés : Thomas DE KIMPE, Muriel DURET, Isabelle RIGAUD, Serge NAVARRO, Marion PORTE.

Absent non excusé : Clément PERRIN.

Secrétaire de séance : Florence DUPARC.

Le conseil municipal adopte le PV de la réunion du 14 octobre 2024.

INFORMATIONS :

- Urbanisme : La Sous-Préfète a bien reçu le courrier de saisine au sujet de la demande de certificat d'urbanisme de la parcelle ZI 140 et devrait répondre sous peu.
- Illuminations : seront activées le 15 décembre.
- Remplacement du micro sans fil : un mode d'emploi sera fourni à l'attention des associations utilisatrices.
- Vent : Le Préfet avait fermé les écoles en raison de l'alerte météo pour vent. Une fenêtre de toit d'une maison inoccupée a été retrouvée dans la cour de l'école.
- Vente terrain sectional Les Issards : les électeurs de la section sont convoqués le 15 décembre à 9 heures.

ON A REÇU :

- Le compte rendu du conseil d'école
- Le compte rendu du suivi de travaux de voirie 2024 avec la DRAT.
- Le compte rendu de l'AG de l'association Cantadore.
- La liste des assistantes maternelles.
- Les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau et assainissement – adoptés à l'unanimité. **Délibérations D2024120901 et D2024120902**
- Les remerciements de l'EFS pour la collecte don du sang.
- Etude diagnostique eau : l'assistant à maîtrise d'ouvrage a relancé le maître d'œuvre pour la finalisation de ce dossier.
- Un audit concernant l'éclairage public : Jérôme RAYNAUD, n'ayant pas pu obtenir les informations lors de la réunion, réunira la commission.
- Téléphonie mobile : Michel SAUVADE rappelle qu'une pétition pour réclamer une meilleure couverture de téléphonie mobile avait obtenu 250 signatures. La commission qu'il copréside a décidé de retenir dans les dotations, notre commune. Quand l'arrêté sera signé et publié, un opérateur leader sera désigné. Il faudra trouver un terrain public ou privé.
- Contrat prévoyance : le CST s'est réuni le 04/12.

SUBVENTIONS/NOTIFICATIONS

- Département : fonds de péréquation TP = 2 242.99 €
- Etat : remboursement frais élections = 325.46 €

Ordre du jour :

Objet	Délibération	Synthèse	Vote/Décision
Adhésion à la convention de participation Prévoyance proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme	D 2024120903	Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les modalités du contrat prévoyance pour les agents. Une convention d'adhésion reste à établir entre la collectivité et le Centre de Gestion. Il est proposé d'accorder, à compter du 01/01/2025 une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, comme suit : - Le montant brut mensuel de cette participation sera de 7 € mensuels, par agent à compter du 1^{er} janvier 2025 ; Le conseil municipal décide : - d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle ; - d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, - d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance », - d'instituer une participation financière à hauteur de 7 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 01/01/2025, - de prévoir l'inscription au budget des exercices 2025 à 2030, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.	<i>Unanimité</i>
Décision modificative n°3 Budget principal		Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de procéder à des décisions modificatives sur le budget principal et sur le budget eau assainissement Il explique que le passage en M57 a changé la façon de prendre en charge les écritures liées aux immobilisations ; en effet, les biens sont amortissables dès leur mise en service. Ça complique la tâche au niveau des prévisions.	<i>Unanimité</i>

Décision
modificative n°3
Budget principal

D2024120904

Il précise également qu'il y a lieu de doter l'école d'un nouveau vidéoprojecteur pour le tableau interactif et que les crédits prévus sur le programme de voirie 2024 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le conseil vote les décisions modificatives telles que présentées :

Budget principal :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	220.46 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	220.46 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	220.46 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	220.46 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	220.46 €	0.00 €	220.46 €
INVESTISSEMENT				
R-28041582 : Amort. subv. autres groupem. - Bâiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	220.46 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	220.46 €
D-21831-396 : Matériel pour TBI école	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2185-392 : Téléphonie	3 059.54 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 059.54 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-388 : Voirie 2024	0.00 €	1 680.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	1 680.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 059.54 €	3 280.00 €	0.00 €	220.46 €
Total Général		440.92 €		440.92 €

Décision modificative n°1 du budget eau- assainissement	D2024101405	Budget eau-assainissement :				Unanimité	
		Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits		Augmentation de crédits
		FONCTIONNEMENT					
		D-613 : Locallons, droits de passage et servitudes diverses	626.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
		TOTAL D 011 : Charges à caractère général	626.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
		D-6811 : Dotations aux amortissements Immos corporelles et incorporelles	0.00 €	4 059.00 €	0.00 €		0.00 €
		R-777 : Quote-part des subvent" d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €		3 433.00 €
		TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	4 059.00 €	0.00 €		3 433.00 €
		Total FONCTIONNEMENT	626.00 €	4 059.00 €	0.00 €		3 433.00 €
		INVESTISSEMENT					
		D-1391 : Subventions d'équipement	0.00 €	3 433.00 €	0.00 €		0.00 €
		R-28158 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €		4 059.00 €
		TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	3 433.00 €	0.00 €		4 059.00 €
		D-2315-79 : Travaux sectorisation - diagnoslic réseau eau	0.00 €	626.00 €	0.00 €		0.00 €
		TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	626.00 €	0.00 €		0.00 €
		Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 059.00 €	0.00 €		4 059.00 €
		Total Général		7 492.00 €			7 492.00 €
		Tarifs municipaux 2025	D2024120907a	Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter les tarifs pour l'année 2025. Il rappelle que ceux relatifs aux services périscolaires valables pour l'année scolaire 2024-2025 ont été votés en juillet.			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :							
Que les bals et les lotos ne seront pas autorisés pour les associations extérieures. De ne plus participer aux frais de crèche étant donné qu'il n'y a plus de surcoût facturé. De rester sur les tarifs de l'an dernier :							
PHOTOCOPIES							
Format A4 Noir et blanc				0.50 €			
Format A3 Noir et blanc				1.00 €			
Format A4 Couleur				1.00 €			
Format A3 Couleur		2.00 €					

	PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS MARSACOISES (sur relevé cartes magnétiques)		Unanimité
	Format A4 noir et blanc– papier non fourni	0.006 €	
	Format A4 couleur – papier non fourni	0.06 €	
	Format A3 – papier non fourni	tarif A4 doublé	
	MUSEE		
	Adultes (+ de 13 ans)	4.00 €	
	Groupe (+ de 10 personnes)	3.00 €	
	Chauffeur et accompagnateur des groupes	Gratuit	
	Carte postale	1.00 €	
	Pin's	3.00 €	
	Brochure	5.00 €	
	REGIE CULTURELLE		
	Billets adultes	10.00 €	
	Billets enfants - de 12 ans	5.00 €	
	Billets tarif C	3.00 €	
	Pour les spectacles enfants : 1 accompagnateur gratuit		
	CAMPING		
	Forfait sans électricité/jour	10.00 €	
	Forfait avec électricité/jour	15.00 €	
	Garage mort/jour	2.00 €	
	Groupe (+ de 10 personnes) /jour	25.00 €	
	DROIT DE PLACES		
	Le ml	0.65 €	
	Les 5ml	3.00 €	
	Saisonnier	24.00 €	
	Habituels : émission de titres pour huit emplacements par trimestre		
	OCCUPATION DU DOMAINE SECTIONAL/COMMUNAL		
	La quinzaine	30.00 €	
	LOCATION SALLE POLYVALENTE		
	RESIDENTS DE LA COMMUNE		
	Manifestations privées	190.00 €	
	Associations marsacoises – Lavage à leur charge	Gratuit	
	Vin d'honneur	80.00 €	
	Week-end	250.00 €	

		RESIDENTS HORS COMMUNE			
		Manifestations privées	270.00€		
		Manifestations publiques	150.00 €		
		Bal et loto	Non autorisés		
		Vin d'honneur	110.00 €		
		Week-end	340.00 €		
		Location commerciale	500.00 €		
		POUR TOUS			
		Chauffage (si utilisé)	80.00 €		
		Lavage (si option retenue)	60.00 €		
		LOCATION SALLES ANNEXES			
		Salle d'exposition – la semaine	50.00 €		
		TRANSPORT CLUB Bruyères d'automne			
		Aller-retour	2.00 €		
		CIMETIERE			
		Concession cinquantenaire, le m²	165.00 €		
		COLUMBARIUM			
		Concession temporaire de 15 ans	280.00 €		
		Concession temporaire de 30 ans	420.00 €		
		Concession temporaire de 50 ans	760.00 €		
		Tarifs service eau assainissement	D2024120907b	EAU	
				Abonnement	57.00 €
				Consommation - le mètre cube	1.65 €
				Réabonnement après résiliation	200.00 €
				Ouverture et fermeture temporaire de vanne à partir de la 2 ^{ème} /an	25.00 €
				Droit de branchement neuf incluant la fourniture du compteur	220.00 €
				ASSAINISSEMENT	
Taxe sur consommation – le m³ jusqu'à 400 m³	1.20 €				
Taxe sur consommation au-delà de 400 m³	0.20 €				
Droit de branchement	160.00 €				
INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES					
Tractopelle ou mini pelle- l'heure	80.00 €				
Main d'œuvre – l'heure	50.00 €				

Demande de subvention au titre du FIC pour la voirie communale 2025	D2024120908	Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le programme de voirie 2025 concerne les voies communales suivantes : - VC 127- Chemin des Issards (220m) - VC130 - Le May/Faillargues (332 m) - VC 121 Chemin de Croupière (30 m) - VC 115 Chemin du Verdier + Flaittes (74 m) - Cour de la vieille vigne à Chadernolles Ce projet peut faire l'objet d'une subvention au titre du FIC, avec un taux de 40%. Le plan de financement prévisionnel pourrait ainsi être établi : <table border="1" data-bbox="548 443 1476 635"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES HT</th><th colspan="2">RECETTES HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux + MO</td><td>69 035.00 €</td><td>FIC 2024 (40%)</td><td>27 614.00 €</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>Fonds propres (60%)</td><td>41 421.00 €</td></tr> <tr> <td>Total dépenses HT</td><td>69 035.00 €</td><td>Total recettes HT</td><td>69 035.00 €</td></tr> </tbody> </table> Le conseil municipal valide ce plan de financement et charge le maire de toute démarche utile pour la demande de subvention au titre du FIC.	DEPENSES HT		RECETTES HT		Travaux + MO	69 035.00 €	FIC 2024 (40%)	27 614.00 €			Fonds propres (60%)	41 421.00 €	Total dépenses HT	69 035.00 €	Total recettes HT	69 035.00 €	<i>Unanimité</i>				
DEPENSES HT		RECETTES HT																					
Travaux + MO	69 035.00 €	FIC 2024 (40%)	27 614.00 €																				
		Fonds propres (60%)	41 421.00 €																				
Total dépenses HT	69 035.00 €	Total recettes HT	69 035.00 €																				
Demande de subvention pour les travaux de création d'un terrain multisports « City-stade »	D2024120909	Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un terrain multisports « City-stade » aux abords du terrain de foot. Il y a deux étapes à prévoir : en premier lieu la réalisation d'une plateforme spécifique, et dans un second temps la réalisation du terrain par-dessus. Ce projet peut faire l'objet de subventions diverses : Agence Nationale du Sport (50 à 60%), DETR (30%), Communauté de Communes ALF, Région (40%) ... pour un taux maximum de 80%. Le plan de financement prévisionnel pourrait ainsi être établi : <table border="1" data-bbox="539 1121 1675 1377"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES HT= 91 198.50 €</th><th colspan="2">RECETTES HT= 91 198.50 €</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux de création d'une plateforme</td><td>25 995.50 €</td><td>Agence Nationale du Sport (50%)</td><td>46 599.25 €</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>DETR (30% maxi)</td><td>27 959.55 €</td></tr> <tr> <td>Fournitures, installation d'un City-stade</td><td>67 203.00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>Fonds propres (20 %)</td><td>18 639.70 €</td></tr> </tbody> </table>	DEPENSES HT= 91 198.50 €		RECETTES HT= 91 198.50 €		Travaux de création d'une plateforme	25 995.50 €	Agence Nationale du Sport (50%)	46 599.25 €			DETR (30% maxi)	27 959.55 €	Fournitures, installation d'un City-stade	67 203.00 €					Fonds propres (20 %)	18 639.70 €	<i>Unanimité</i>
DEPENSES HT= 91 198.50 €		RECETTES HT= 91 198.50 €																					
Travaux de création d'une plateforme	25 995.50 €	Agence Nationale du Sport (50%)	46 599.25 €																				
		DETR (30% maxi)	27 959.55 €																				
Fournitures, installation d'un City-stade	67 203.00 €																						
		Fonds propres (20 %)	18 639.70 €																				

		Le conseil municipal valide ce plan de financement, autorise monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport et la DETR. En cas de refus de l'un de ces organismes, le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Région AURA et/ou de la Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez	
Question relative au personnel et à la gestion de l'eau	Non	Monsieur le maire expose au conseil municipal que Florian SAURET, suite à sa démission ne fera plus partie du personnel au 07 janvier prochain. Compte tenu des congés qui lui restaient à prendre, il part le 11 décembre. Il tient à exprimer publiquement ses remerciements à Florian pour son investissement et son implication au service de la commune dans l'exercice de ses fonctions. Se pose maintenant le problème de la gestion de l'eau. L'annonce du premier ministre de ne plus rendre obligatoire le transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes a stoppé toute décision au sein de la communauté de communes ALF. Plusieurs communes se sont réunies dernièrement et envisagent de voir si les syndicats intercommunaux alentour pourraient les intégrer mais aucun d'entre eux n'exercent la compétence assainissement. Concernant l'eau, il y aurait peut-être une possibilité au Syndicat du FOSSAT. Concernant l'assainissement collectif, la communauté de communes pourrait peut-être prendre la compétence vu qu'elle a déjà celle de l'assainissement non collectif. Alain MOLIMARD pense qu'il faut reprendre le débat Michel SAUVADE explique qu'aujourd'hui on n'a plus la capacité de gérer à notre échelle Alain MOLIMARD demande si à l'échelle du département ça serait possible Michel SAUVADE répond que c'est hors de question pour l'instant Jean-Luc BAYLE demande si le personnel du SI pourra absorber un supplément de travail sur un territoire élargi Michel SAUVADE indique qu'il faudra sûrement que le SI recrute mais il y a une équipe qui existe déjà avec des niveaux de formations adéquates Robert PERRUSSEL indique que la compétence n'est plus obligatoire pour les communauté de communes mais pas impossible Michel SAUVADE dit ne pas connaître de communes capables de continuer à gérer Alain MOLIMARD lui répond que les communes de la vallée de l'Ance ne souhaitait pas transférer cette compétence Michel SAUVADE s'interroge sur le présent avec 3 agents qui ne maîtrisent pas totalement la gestion de l'eau Agnès MOILIER pense que la solution est tout simplement de remplacer Florian. Réponse : c'est une technicité particulière et de plus en plus complexe Après discussion, le conseil autorise le maire à contacter le SI du Fossat pour l'eau et la communauté de communes ALF pour l'assainissement.	

Questions diverses

Assurance	D2024120910	Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune est assurée à la SMACL. Une régularisation du contrat s'est avérée nécessaire dans la mesure où celui-ci ne comporte pas une date de fin précise et qu'il est sans franchise. Il explique que certaines communes ne parviennent plus à s'assurer en raison des évènements climatiques ou météorologiques. En ce qui nous concerne, une nouvelle proposition est parvenue avec une date d'effet au 01/01/2025 et une date de fin fixée au 31/12/2030 sauf dénonciation d'une des deux parties avec préavis de 4 mois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la SMACL : - sans franchise pour la responsabilité, protections juridique et fonctionnelle. - avec une franchise de 300 € pour les dommages aux biens et véhicules à moteur.	<i>Unanimité</i>
Convention avec le club VTT	D 2024120911	Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été contacté par le centre VTT du pays d'Ambert concernant l'autorisation d'utiliser les chemins communaux. La commune avait donné un avis favorable en 2007, or, la convention n'a jamais été signée. Le conseil municipal, considérant qu'il s'agit d'un oubli, autorise le maire à signer la convention avec le centre VTT du pays d'Ambert en vue d'une régularisation.	
Club Handball	Non	Monsieur le maire expose au conseil municipal que le club de handball d'Ambert propose des séances d'initiation dans les écoles. Notre école a pu en bénéficier. Le club demande une participation financière ; pour la commune ce serait 190 € Le conseil souhaite que cette question soit étudiée en commission associations.	
Régularisation biens de section de Masselèbre.	D 2024120912	Monsieur le maire expose que le village de Masselèbre est sur deux communes ; cela pose des problèmes à la commune de Chaumont parce que ce village est desservi par le code postal de Marsac et que, par le fait, les biens appartenant à la section côté Chaumont sont inscrits sur le compte de Marsac. Chaumont a remboursé les taxes foncières indûment payées par Marsac. Les deux communes doivent prendre une délibération conjointement pour régulariser cette situation. Le conseil donne un avis favorable à cette régularisation et charge le maire de toute démarche utile	<i>Unanimité</i>

Demande de participation pour un élève inscrit à l'école publique d'Ambert	Non	Monsieur le maire expose qu'il a reçu une demande de participation financière pour un élève inscrit à l'école Henri Pourrat à Ambert en vue d'un voyage scolaire. Le conseil municipal refuse	
Devis village de Flaittes	Non	Jean-Luc BAYLE expose que des travaux de nettoyage et de taille sont à effectuer à Flaittes. Deux devis ont été établis : - Quentin RAYMOND pour un montant de 660 € TTC - EXPERT PAYSAGES pour un montant de 531.60 € TTC Le conseil municipal retient l'offre de EXPERT PAYSAGES et précise que le paiement sera prélevé sur les fonds de la section de Flaittes.	
Tableau interactif à l'école	D 2024120913	Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une lampe de vidéoprojecteur du TBI de l'école est hors service. Il a fait intervenir la société Vidélio qui a établi un devis de 553.33 € HT pour le remplacement de cette lampe avec une variante de 1 320 € pour le remplacement du matériel par un vidéoprojecteur ultra courte focale (installation comprise) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour la variante, le remplacement du vidéoprojecteur pour un montant de 1 320 € HT.	<i>Unanimité</i>
Projet fresque de la fontaine	Non	Monsieur le maire rappelle que, lors de la dernière réunion, il avait été question de se renseigner sur la fresque murale. Le conseil ne souhaite pas donner suite.	
Local pour l'ALM	Non	L'ALM souhaite un local supplémentaire pour entreposer du matériel. Le conseil donne son accord pour un endroit à l'hôtel Roux.	
Concert Génération La Chaise Dieu	Non	Monsieur le maire expose que « Génération La Chaise Dieu » souhaiterait reproduire une prestation à Marsac au mêmes conditions que l'an dernier. Le conseil donne son accord.	

Cartes de vœux	Non	Muriel DURET et Agnès MOILIER sont chargées des cartes de vœux Monsieur le maire souhaite qu'une cérémonie des vœux ait lieu cette année et propose le samedi 18/01/2025 à 18 heures Cyril ROLHION, présent dans la salle, lui rappelle qu'il y a l'assemblée générale d'OXYGE'M à ce moment-là. La date est fixée au vendredi 17/01/2025 à 18 h.	
QUESTIONS DES CONSEILLERS			
Jérôme RAYNAUD	Non	Il indique qu'il a des mauvais retours sur l'éclairage vers les panneaux des villages Michel SAUVADE demande un bilan sur l'éclairage Il faudrait voir si des économies ont été réalisées au terrain de foot	
QUESTIONS DANS LA SALLE			
Nadine BLIN	Non	Demande une coupure de l'éclairage la nuit. Indique qu'elle s'est renseignée en sous-préfecture sur les conditions à remplir pour être membre de la section et/ou électeur de la section. Les indications qu'on lui a fournies recoupent celles qui lui avaient été données au secrétariat de mairie	

Séance levée à 22 heures 18.

Le maire,
Michel SAUVADE,



La secrétaire de séance,
Florence DUPARC,

